Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_616_181126-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 18 novembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN – Cathy LE ROUX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à	Jean-Luc CABON
Francis KERVELLA	procuration à	Christophe GUEGANTON
Stéphanie LE PRIOL	procuration à	Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR	procuration à	Virginie PETTON LESVEN

Nomenclature ACTES 6.1.6	CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS SAUVAGES AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

La Fondation 30 Millions d'Amis a conscience que la gestion des chats sauvages de plus de 6 mois et inapprochables est délicate et qu'il est impératif de maîtriser leur population. Une solution efficace a maintes fois fait ses preuves : contrôler leur reproduction par la stérilisation.

Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... D'autre part, elle enraye le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

De plus, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre chat de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable, et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

Enfin, il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

La Fondation 30 Millions d'Amis a donc mis en place une Convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à financer les actes de stérilisation et d'identification par puce électronique en totalité sur la base des tarifs maximum suivants facturés par le praticien :

- 100 € pour les mâles
- 120 € pour les femelles

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_616_181126-DE

- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes

- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies

Si les tarifs des praticiens sont plus élevés que les montants ci-dessus, la différence est à la charge de la commune.

L'organisation de la capture et du transport vers le vétérinaire est gérée par la mairie ; la Fondation apporte une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain. Par ailleurs, la Fondation ne prend en charge que les soins liés à la stérilisation et l'identification.

La Fondation ayant demandé le nombre de chats pouvant être attrapés d'ici au 31 décembre 2026 pour créer un budget dédié à Plouguerneau, le montant de prise en charge inscrit dans la convention est : 20 chats x 110 €/chat (moyenne prise par la Fondation) = 2 200 €.

Il est proposé au Conseil, après en avoir délibéré :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention annexé.

Annexe : projet de convention avec la Fondation 30 millions d'amis

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 20 novembre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON